

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS à 215 € pour l'année 2021.
- valider la décision modificative décrite ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 022 Dépenses Imprévues de fonctionnement Fonct.	1 000 €	
DF 673 Titres annulés (exercice antérieur)		1 000 €
TOTAL 67 Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €

- fixer comme suit les subventions de l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	Montants à attribuer en 2020	Montants à attribuer en 2021
FOYER RURAL	250 €	250 €
FC PLAINE 39	250 €	250 €
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI LAC	250 €	250 €
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €	250 €
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €	100 €
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €	250 €
ADMR CHAUSSIN	30 €	30 €
CENTRE LÉON BÉRARD	30 €	30 €
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	30 €	30 €
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	80 €	80 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	20 €	20 €
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	20 €	20 €
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	30 €	30 €
ESChaussin Handball	50 €	50 €
DEGLING Auto Show	250 €	250 €
TOTAL	2 140 €	2 140 €

- autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, permanent rattaché aux écoles, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27h65 sur le temps scolaire.
- dénommer la voirie desservant le lotissement les Saules « impasse des Saules » et de numéroter les 3 premières maisons seniors avec les numéros 8, 10 et 12.
- valider le nouveau règlement proposé par la commission bois.
- ouvrir l'exploitation d'affouages 2021/2022 aux affouagistes extérieurs ; à la même tarification.

Le Maire

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h50.



Pierre THIÉBAUT